Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251202-DEL20251119_60-DE

DEL20251119-60

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS (15) M. LAUNAY Guénaël, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
Mme ROUAUD Louise, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
Mme GICQUEL Lauréline, ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Aurélie.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice.
M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

Délibération DEL20251119-60 – ACHAT DES PARCELLES YI n° 59 et YI n° 166 " Bande de Bas"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat des parcelles de terre agricoles cadastrées YI n° 59 (contenance cadastrale : 0ha36a20ca) et YI n° 166 (contenance cadastrale : 0ha06a90ca) situées à l'adresse : Bande de Bas – 56800 Augan, appartenant à Mesdames Hugette COLIN et Rachel GUILLOUX, moyennant le prix principal de 2 155,00 € ainsi que les frais d'acquisition de 708,47 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'achat des parcelles YI n° 59 et YI n° 166 citées ci-dessus.
De valider le prix principal de 2 155, 00 € et les frais d'acquisition de 708,47 €.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 18 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention) des membres présents ou représentés :

Approuve l'achat des parcelles YI n° 59 et YI n° 166 citées ci-dessus.
Valide le prix principal de 2 155, 00 € et les frais d'acquisition de 708,47 €.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Guénaël LAUNAY

MAIRIE de AUGAN 56 R.F. Morbihan

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 27/11/2025
et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis en Préfecture le : 27/11/2025